

Nombre de membres en exercice : 17 Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9 Nombre de membres présents : 13 Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour: 16 Contre: 0 Abstentions: 0

Date Convocation: 21/03/2022

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2022

Délibéré par le Conseil Municipal À Cubzac les Ponts, le 29/03/2022 Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le 3 0 MAR. 2022 TO LO : 033-213301435-20220329-2022\_024-DE

Délibération n° 2022–024 Mardi 29 mars 2022 CA21/BP22

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-deux.

<u>Présents</u>: Alain TABONE – Gérard BAGNAUD – Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE –Benoit DULAU - Elvira MOMMERT - Mathieu OLIVEIRA – Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Hélène BURESI procuration à Benoît DULAU

Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF

Vincent TRISTRAM procuration à Maribel SOARES

Corinne JEANDONNET procuration à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s): Hélène BURESI – Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Corine JEANDONNET Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT): Jean-Roger THUILLIAS

## DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 BUGDET PRINCIPAL – MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS BUDGET ANNEXE – HALTE NAUTIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du compte de gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissement publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu les Budgets primitifs, les budgets supplémentaires de l'exercice du budgétaire et des décisions modificatives,

Vu les comptes Administratifs de l'exercice budgétaire 2021, présenté par le Maire,

Vu les comptes de Gestions transmis par le Comptable public,

Vu la délibération n°2022-09 portant restes à réaliser de l'exercice 2021,

Considérant que les résultats de l'exercice des comptes Administratifs et des comptes de Gestions 2021 sont identiques,

Le Conseil municipal, après avoir désigné un Président ad hoc de séance, Monsieur Jean-Roger THUILLIAS, Le Président ad hoc rappelle que :

Les exercices budgétaires 2021 peuvent se résumer ainsi :

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le 3 0 MAR. 2022

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET MAIL ID: 033-213301435-20220329-2022_024-DE									
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble				
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents			
Résultats reportés 2020		839 099,61€		75 000,00€		914 099,61€			
Opération de l'exercice	897 141,22€	1 107 838,02€	1 442 582,96€	1 542 345,27€	2 339 724,18€	2 650 183,29€			
TOTAL		210 696,80€		99 762,31€		310 459,11€			
Résultat		1 049 796,41		174 762,31€		1 224 558,72€			
Reste à réaliser	104 578,00€	380 845,02€			104 578,00€	380 845,02€			
TOTAL CUMULÉ	280.160 (10.000 p.m.)	1 326 063,43€		174 762,31€		1 500 825,74€			

COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET HALTE NAUTIQUE							
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	
Résultats reportés 2020		69 134,10€		161,73€		21 151,27€	
Opération de l'exercice	29 320,68€	26 531,00€	31 274,17€	43 802,77€	108 671,14€	156 845,70€	
TOTAL	2 789,68€			12 528,60€		48 174,56€	
Résultat		66 344,42€		12 690,33€		79 034,75€	
Reste à réaliser				-			
TOTAL CUMULÉ		66 344,42€		12 690,33€		79 034,75€	

Monsieur le Maire entendu, sortant de la salle du Conseil, et ne prenant pas part au vote, Le Président de séance ad hoc désigné, Monsieur Jean-Roger THUILLIAS, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser 2021;
- VOTE et ARRÊTE de manière séparée les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribuyal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Maire,